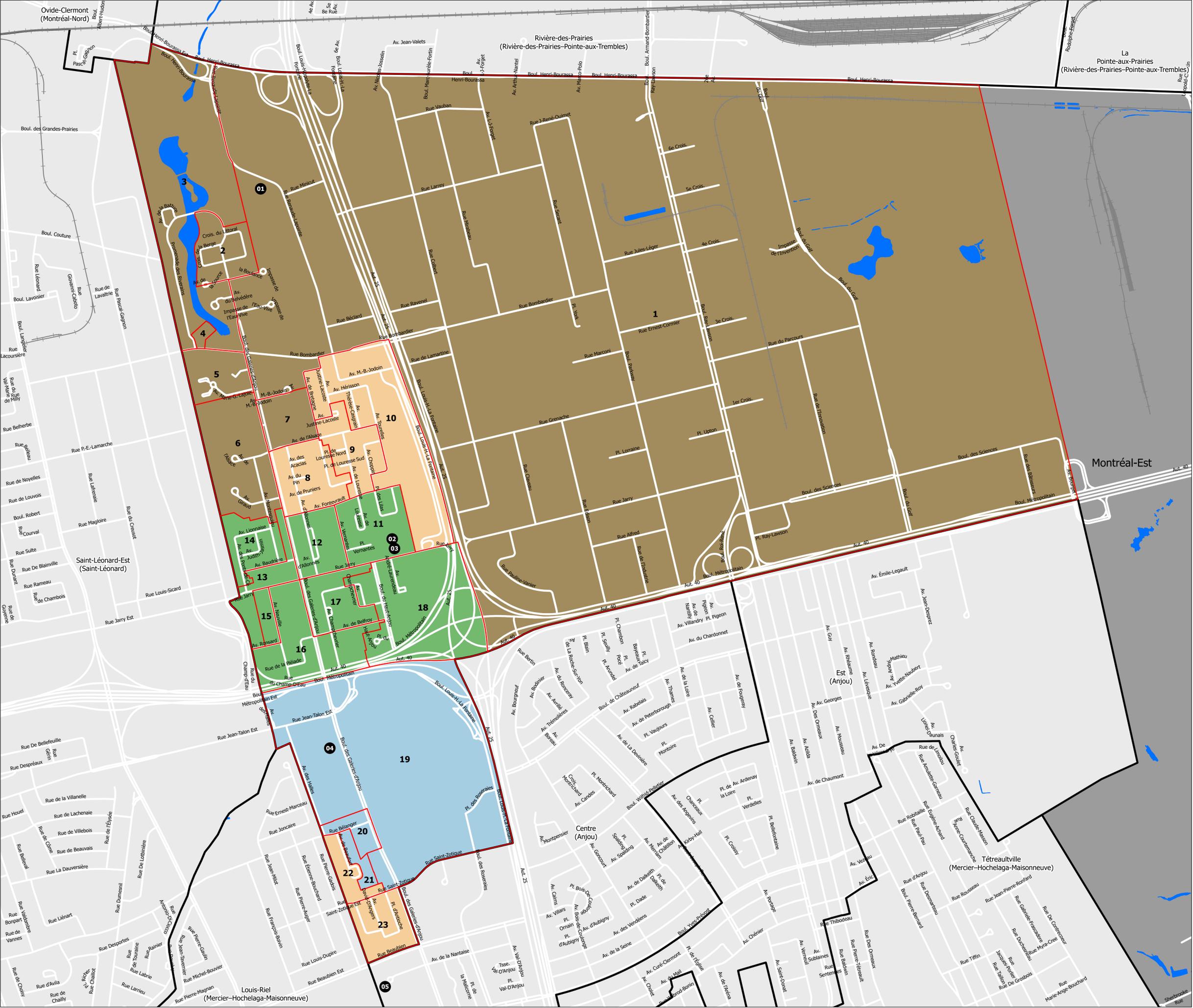


Carte électorale de la Ville de Montréal 2025-2029

Arrondissement : Anjou Nom du district: Ouest



Elections Montréal

ELECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Arrondissement d'Anjou

District électoral de l'Ouest (021)

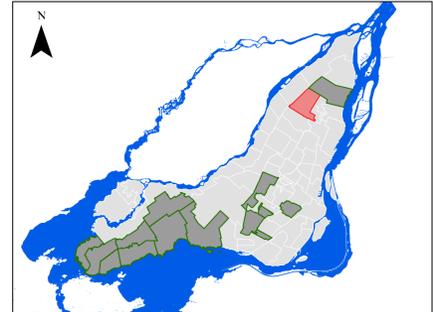
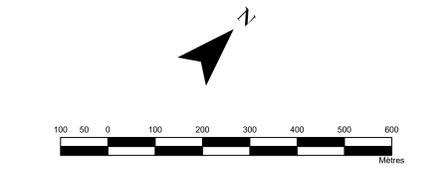
Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
01 Collège d'Anjou 11000, rue Renaude-Lapointe Salle Place publique	001-002-003-004-005-006-007
02 École Jacques-Rousseau 1455, rue Jerry - Porte 2 Gymnase 2	008-009-010
03 École Jacques-Rousseau 1455, rue Jerry - Porte 2 Gymnase 1	011-012-013-014-015-016-017-018
04 Les Halles d'Anjou 7000, boulevard des Galeries d'Anjou - Porte principale (Fruterie 440, Archambault) Face au Dollarama	019-020-021
05 Chalet du parc des Roseaux 7070, avenue de la Nantaise Chalet	022-023

Dans l'arrondissement d'Anjou, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

Données mises à jour le 2025-10-01

- 00** Numéro de section
 - 00** Endroit de vote
 - ▬ Limite des districts avoisinants
 - ▬ Limite de section
 - ▬ Ville liée de l'agglomération de Montréal
 - ▬ Arrondissement de la Ville de Montréal
 - ▬ Hydrographie
 - ▬ Voie ferrée
- Note : Les sections de vote adjacente ayant la même couleur représente un bassin de vote.



Note : Cette carte est le produit d'une collaboration entre les équipes de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier, de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections et d'Élections Montréal.